

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le 17/04/2018

SLO

ID : 074-247400773-20180412-DEL_20180412_B2-DE

N° **029/18**

Date de convocation 06 avril 2018

Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance **12 avril 2018 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **TOURISME – CONTRAT DE TERRITOIRE ALM – AVENANT
CONVENTION**

MEMBRES PRESENTS

Michèle LUTZ
Roland BLAMPEY
Marc LLEDO

Marcel CATTANEO
Jacky GUENAN
Sylviane REY

Michel COUTIN
Ulrich GAGNERON
Nicolas BLANCHARD

Philippe PRUD'HOMME
Gérard CHAMPANGE
Hervé BOURNE

MEMBRES EXCUSES (pouvoirs)

MEMBRES EXCUSES

Paul CARRIER

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que :

- par délibération n°03/15 du 23 janvier 2015 le conseil communautaire a décidé d'adhérer à la démarche « contrat de territoire » proposée par l'Office de Tourisme du Tour du Lac d'Annecy qui se substituait à celle initiée dans le cadre d'un appel à projets « contrat de destination » lancé par le Secrétariat d'Etat au Tourisme.
- le contrat de territoire « Annecy - Lac & Montagnes 2020 », qui s'inscrit dans la continuité des collaborations initiées depuis 2006 et qui s'appuie sur le dossier présenté pour le Contrat de Destination, doit permettre entre autres au territoire Annecy-lac-montagnes d'être bien identifié sur la scène internationale.
- par délibération n° 103/15 du 03 novembre 2015, le bureau a décidé de la participation pour l'année 2015 s'élevant pour la CCSLA à 16 814 Euros (103 548 Euros pour l'ensemble des collectivités)
- par délibération n° 004/17 du 24 janvier 2017, le bureau a décidé de la participation pour l'année 2016 s'élevant pour la CCSLA à 16 814 Euros (103 548 Euros pour l'ensemble des collectivités - cf. à la délibération citée supra)
- par délibération n° 106/17 du 21 septembre 2017, le bureau a décidé de la participation pour l'année 2016 s'élevant pour la CCSLA à 12 566 Euros.

- Par délibération n°106/17 du 21 septembre 2017 et n°117/17 du 30 octobre 2017 le bureau a décidé de participations pour l'année 2017 respectivement de 12 556 euros et 4 720 euros.

Le comité décisionnel qui s'est réuni le 26 janvier 2017 a décidé d'un budget annuel de 276 000 euros TTC réparti comme suit :

- Agglomération du Grand Annecy 193 890 €
- CCSLA 16 836 €
- CCVT 32 637 €
- SIMA (SI du Massif des Aravis) 32 637 €

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de bien vouloir l'autoriser à signer un avenant conclu pour l'année 2018 (joint à la présente délibération) à la convention de financement du contrat de territoire « Annecy lac & montagnes 2020 », qui le 06 décembre 2017 est devenu « Annecy Mountains ».

0-0-0-0-0-0-0-0-

Le Bureau après en avoir délibéré autorise Monsieur le Président à signer un avenant, conclu pour l'année 2018, à la convention de financement du contrat de territoire « Annecy lac & montagnes 2020 », et qui fixe la participation de la CCSLA pour un montant de 16 836 Euros.

Résultat du vote :

Votants : 12
Pour : 12

Abstention : 0
Contre : 0

Exprimés : 12

Délibération rendue exécutoire le 17 avril 2018

Affichage le 17 avril 2018

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Animation économique
- Budget

Faverges-Seythenex, le 17 avril 2018
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le 17/04/2018

ID : 074-247400773-20180412-DEL_20180412_B2-DE